Tacite: Nouvelle traduction: Tome troisième

ATTENTION: CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA

CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1002.00282

Auteur(s): Tacite

Jean-Baptiste-Joseph-René Dureau de la Malle

Type de document : livre

Éditeur: Chez H. Nicolle, à la librairie stéréotype; Et chez Giguet et Michaud, imprimeurs-

libraires

Mention d'édition : Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée

Imprimeur: Imprimerie des Frères Mame Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création: 1808

Inscriptions:

• lieu d'édition inscrit : Paris : rue des Petits-Augustins, n°15 ; Rue des Bons-Enfants, n°34

• lieu d'impression inscrit : Paris

• tampon : Bibliothèque Salène : Léguée en 1982 à la Ville de Bernay(faux-titre)

• tampon : Ville de Bernay : Musée municipal

• inscription patronymique : A. Salène(page de garde)

Matériau(x) et technique(s) : papier cartonné, papier

Description : Livre relié, couverture cartonnée imitation cuir, cadre doré sur première et

quatrième de couverture. Titre, auteur et tomaison en lettres dorées sur le dos.

Mesures: hauteur: 20,2 cm; largeur: 13,5 cm

Notes: L'ouvrage comprend les livres XIII à XVI des Annales de C. Corn. Tacite, avec texte en

latin sur la page de gauche et la traduction française sur la page de droite.

Mots-clés : Anthologies et éditions classiques

Latin

Autres descriptions : Langue : français, latin

Nombre de pages : 405 p. Objets associés: 1002.00285

1002.00284 1002.00283

TACITE.

NOUVELLE TRADUCTION

PAR

M. J.-B.-J.-R. DUREAU DE LAMALLE, MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF

ET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.

TOME TROISIÈME.



PARIS,

Chez H. NICOLLE, à la librairie stéréotype, rue des Petits-Augustins, n° 15;

Et chez GIGUET et MICHAUD, imprimeurs-libraires, Rue des Bons-Enfants, n° 34.

> DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME. 1808.

ANNALES

DE C. CORN. TACITE.

LIVRE TREIZIÈME.

o facilius lubricam princi I. D'ès les premiers jours du nouveau principat, Agrippine, à l'insçu de Néron, trame la perte de Junius Silanus, proconsul d'Asie. Il s'en fallait que Silanus eût provoqué son malheur par la fierté de son caractère. C'était un homme sans énergie, et tellement méprisé sous les autres princes, que Caïus l'appelait toujours le veau d'or. Mais comme Agrippine avait fait périr Marcus Silanus, elle craignait la vengeance de son frère : d'ailleurs la voix publique ne cessait de répéter qu'il fallait préférer à Néron, à peine sorti de l'enfance, parvenu à l'Empire par un crime , un Romain irréprochable, d'un âge mûr, d'un nom illustre, et, ce qu'alors on considérait, de la postérité des Césars. En effet, Silanus était arrière-petit-fils d'Auguste. Telle fut la cause de sa mort. Publius Céler, chevalier romain, et l'affranchi Hélius, tous deux préposés aux domaines du prince en Asie, furent les instruments du crime. Ils donnèrent le poison, à table, au proconsul trop ouvertement pour que personne y fût trompé. On ne mit pas moins de précipitation contre Narcisse, cet affranchi de Claude de qui j'ai rapporté les querelles avec Agrippine. Une captivité rigoureuse et les traitements les plus barbares le contraiANN. LES DE TACITE. LIV. XIII.

5

guirent de se tuer, au grand regret du prince, dont les vices encore cachés avaient avec cet affranchi, avare et prodigue, un singulier rapport.

II. On allait poursuivre ce plan d'assassinats, si Burrhus et Sénèque ne fussent intervenus. Ces deux hommes qui gouvernaient la jeunesse de l'empereur avec une concorde qu'admet rarement le partage du pouvoir, avaient un mérite égal, quoique bien différent. Burrhus était recommandable par ses connaissances militaires, et par l'austérité de ses mœurs ; Sénèque, par l'art d'enseigner l'éloquence, et par les graces qu'il mélait à la vertu. Tous deux sachant combien cette première jeunesse d'un prince est orageuse, et craignant que la vertu seule ne l'effarouchât, se concertèrent pour lui accorder (1) quelques plaisirs, afin de le retenir plus facilement. Tous deux étaient occupés sans relâche à combattre l'altière Agrippine, absolue dans tous ses caprices, et insatiable de domination. Celle-ci avait bien dans son parti Pallas, l'auteur de ce mariage incestueux et de cette adoption fatale qui avaient causé la perte de Claude. Mais Néron n'était point d'un caractère à se soumettre à des esclaves; et Pallas sortant des bornes de son état, s'était rendu insupportable par son humeur et par son arrogance. En public toutefois on accumulait les honneurs sur Agrippine : lorsque le tribun vint, suivant l'usage, demander le mot d'ordre, Néron donna pour mot, la meilleure des mères. Le sénat, de son côté, lui décerna deux licteurs (a), avec le titre de prêtresse de Claude, et à Claude les funérailles de censeur, puis l'apothéose.

III. Le jour des obsèques, ce fut le prince qui prononça l'éloge funèbre : tant qu'il eut à s'étendre sur l'ancienneté du nom de Claude, sur les consulats et

7/7